Image not found or type unknown

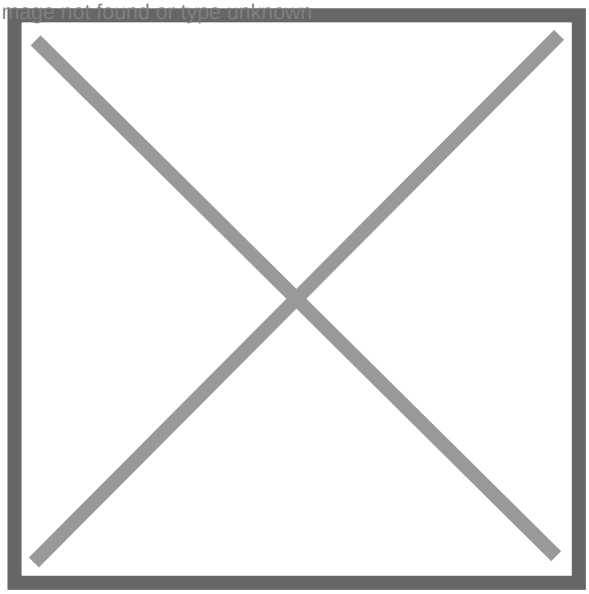

Alternance effectuée sans autorisation de travail

Par **Dan21**, le **06/09/2019** à **12:02**

Bonjour à tous,

Je suis un étudiant tunisien en France, et je viens d'étre diplomé (niveau master).

Pour mon M2, j'ai effectué une alternance (dans une trés grande boite) en contrat de professionnalisation.

Suite à la fin de mes études, je commence à passer des entretiens pour mon premier CDI. et bien sûr on me pose toujours la question "Est-ce que vous avez une autorisation de travail ?"...

A ce moment là, et en me renseignant sur internet, je découvre que j'aurais dû faire une demande d'autorisation provisoire de travail pour mon alternance l'année derniére. Alors que, ni l'entreprise ni mon université m'ont informé concernant cette procédure.

Aujourd'hui je me trouve dans une situation difficile, surtout que la Direccte vont probablement demander l'APT afin de traiter le dossier de mon autorisation de travail (pour le CDI).

Qu'est ce que je doit faire ? est ce que je demande quand même l'autorisation de travail auprés de la Direccte et attendre leur réaction ou bien je dois faire une procédure afin de régulariser ma situation avant la demande ?

Je suis perdu et j'ai vraiment besoin de votre aide. N'ayant pas les moyens suffisants, je ne pourrais pas solliciter un avocat, et les RDV pour les consultations gratuites sont trés limités...

Merci d'avance,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés